L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 14 DECEMBRE 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

La Position veritable de la minorite

Les trois comtés français de St. Boniface, La Verandrye et Carillon ont élu trois députés libéraux: M S. A. D. Bertrand, Wm Lagimodière et Martin Jérôme.

Ce resultant nous l'avions annoncé; car nous avions confiance dans le bon sens de nos concitoyens catholiques français, et nous savions qu'ils comprenaient la véritable signification du vote qui leurétait demandé.

Notre satisfaction est grande, notre joie est entière, non pas tant à cause du triomphe des hommes. c'est la une question secondaire, non pas à cause du parti, mais bien, à cause des intérêts véritables de la minorité catholique qui grâce à l'attitude prise par nos comtés français se trouvent aujourd'hui en meilleure posture qu'ils ne l'ont jamais été depuis 9 ans.

Que signifié en effet, le vote exprimé jeudi dernier par nos concitoyens; ceci simplement;

La minorité catholique a voulu prouver qu'elle mettait le souci de la cause des école avant toute autre chose, elle a sans doute possible, fait connaitre son "intention et sa ferme volonté de soutenir loyalement et fermement le parti quelqu'il soit qui sera disposé à lui accorder justice."

Le gouvernement Greenway s'est montré en ces dernières années favorable, aux justes reclamations de la minorité; il lui a accordé des concessions, qui pour être insuffisantes, n'en temoignent pas moins de sa bonne volonté à notre egard, et la minorité catholique française, puisant sa dans sagesse et son désir du triomphe, la grandeur d'âme nécessaire et vraiment chrétienne, à oublié pour un instant ses justes motifs de ressentiment; elle a compris qu'il importait avant tout de prouver sa bonne volonté et son impartialité et elle a voté pour les candidats liberaux, pour les candidats du gouvernement qui lui avait accordé un commencement de justice.

Voila exactement la signification du vote du 7 Decembre dernier.

Fidèle a sa vieille tactique de haine et de fanatisme, le "Telegram" par la voix d'un correspondant accuse la la population française de déloyauté, comme jadis au lendemain de Bagot il accusait la province de Québec de déloyauté et d'ingratitude.

Ce sont la des insultes gratuites, des insultes mensongères.

Bien au contraire, la minorité catholique a affirmé d'une manière indiscutable sa parfaite loyauté, en votant malgré ses justes ressentiments de jadis, en faveur de ceux qui seuls dans l'espace de 9 ans lui ont donné des preuves tangibles de sa bonne volonté; des témoignage indéniables de son desir de lui rendre justice.

Ce n'est point la faute de la minorité si M. H. J. Macdonald et son parti n'ont pas même laissé la porte ouverte au moindre espoir de la minorité si le parti conservateur durant neuf ans n'a jamais eu à nous offrir que des promesses, sans réalisation; et lorsque cette même minorité avait à choisir entre H. J. Macdonald promettant de faire appliquer la loi de 1890 dans toute sa rigueur et le gouvernement Greenway, grâce auquel elle jouissait de certaines concessions, pouvait-elle hesiter un seul instant; abandonner lâchement celui qui s'était compromis pour elle aux yeux des fanatiques, et aller se jeter sans le moindre espoir, sans la moindre promesse, dans le bras de H. J. Macdonald, qui obstinément s'est refusé à reconnaitre ses justes devoirs.

Que nous importent en l'occasion les déclarations fallacieuses de Sir Charles Tupper sur le bill remédiateur. Qu'avait à faire cette question, avec les élections provinciales? Est ce le parlement du Manitoba qui était appelé à légiférer un bill remédiateur? Non, et alors l'attitude du vieux baronnet apparait dans son vrai jour; il a joué le rôle d'un pipeur d'oiseaux, il a cherché à nous attirer par le miroir aux alouettes du bill remédiateur, pour le quel H. J. Macdonald arrive au pouvoir s'empresserait de décliner avec raison toute compétence.

La minorité ne s'y est pas trompé, grâce à Dieu; elle est instruite par l'expérience des 9 dernières années, ce qu'il lui faut, ce ne sont pas des promesses, si belles soient elles; ce sont des preuves tangibles, des concessions effectives.

Le gouvernement Greenway lui avait donné de ces concessions, et en votant en faveur de ses candidats, la minorité a prouvé qu'elle était prête à appuyer fidèlement quiconque lui serait sincèr ment favorable.

S'il n'en avait pas été ainsi les mêmes conservateurs qui accusent aujourd'hui si bêtement la minorité de déloyauté, auraient été les premiers à lui reprocher son attitude envers Greenway, et lorsque nous serions venus leur demander la moindre concession ils nous auraient simplement répondu:

"Vous avez voté contre le gouvernement Greenway qui s'était compromis pour vous en vous faisant des concessions; ceci nous prouve que l'on ne peut compter sur vous et nous ne sommes pas disposés à nous compromettre à notre tour pour des gens qui nous abandonnent sans vergogne."

Dieu merci, nous sommes désormais à l'abri de ce reproche; nous avons les mains nettes, et la conscience libre; nous avons prouvé que nous savions reconnaitre les bonnes dispositions d'où qu'elles viennent, nous avons affirmé que le seul moyen de s'assurer l'appui de la minorité c'était de lui rendre justice; que le succès de nos intérêts religieux et nationaux domine pour nous toute préoccupation de parti.

Notre attitude est inattaquable, et de plus elle a le mérite d'être claire, nette.

Si demain le parti conservateur, avec H. John Macdonald arrive au pouvoir, il ne pourra pas avoir d'hésitation possible, le vote de jeudi le renseigne sur ce qu'il a à faire, s'il tient à se concilier la minorité.

Quand aux représentants de la minorité, ils n'ont qu'une chose à faire; attendre.

Ils ont l'indépendance morale et matérielle complète, absolue; ils sont libres de toute entrave; ils sont les juges et les maitres de la situation

Ils ont prouvé qu'ils savaient être à l'occasion des amis sincères, ou des adversaires redoutables, ils ont dans leur mandat, la paix ou la guerre, il dépendra du parti au pouvoir de choisir entre l'un ou l'autre.

Dans tous les cas, une chose est certaine, les deputés de la minorité sont bien decidés et résolus à diriger leur conduite non sur des promesses, mais sur des réalités.

Avant d'agir, avant de remuer un doigt, ils exigent des preuves indéniables de bonne volonté à l'égard de la minorité; aujourd'hui ils ne doivent rien à personne, et ils n'auront d'autre obligation que celles que l'intérêt de la minorité leur créera.

Aprés bien des marches et des contre marches, après bien des tentatives pour se dérober, nos adversaires sont aujourd'hui acculés au pied du mur, et avant longtemps nous connaitrons sans doute possible, quels sont les véritables amis de la minorité.

Ah! les vilaines gens

Les conservateur ont durant cette compagne usé de tous les moyens légitimes et illégitimes pour tromper le peuple, et exciter le fanatisme.

A Winnipeg ils ont fait arrêter M. Garnot l'ancien secrétaire de Riel, sous le prétexte de fraude électorale; ils l'accusaient d'avoir des bulletins de vote falsifiés.

M. Garnot après plusieurs jours de detention a été reconnu innocent, le juge lui même lui a serré la main au sorti du procès, et malgré cela, l'infâme organe, le "Telegram" vient accuser M. H. Royal d'avoir fait soustraire les papiers compromettants de poches de M. Garnot à la station de police!

La Calomnie, le mensonge, encore, toujours! Ah la vilaine et méprisable engeance!

Du côté français ce n'est guère plus ragoutant. Le fameux "Manitoba" à la dernière heure a cherché à tirer parti d'un article de la Northwest Review contre M. Bertrand; ses amis ont repandu une atroce calomnie, accusant M. Bertrand d'avoir declaré la question des écoles réglée, alors que toutes ses paroles, affirmaient le contraire! on l'accusait de se servir de lettres particulières, alors qu'il ne voulait même pas se servir publiquement, de faits acquis et publics ceux de l'advisory board?

Toujours la même lutte, la même tactique! la basse calomnie lancée à l'abri, le mensonge.

A St. Boniface nous avons souffert cette honte de voir refuser la parole à un de nos frères de la Province de Québec, par une bande de forcénés et d'énergumènes, bien plus à leur place dans une ménagerie que dans une assemblée publique.

Mais malgré toute excitation malsaine aux pires passions, notre population catholique française a su faire son devoir, et rejeter dans le fossé à l'oubli et aux immondiées morales les affreux promoteurs de tant de vilenies.

Ils y resteront, esperons le, jusqu'à la fin de leurs jours.

Le "Manitoba" et le "Telegram" peuvent marcher de pair en attendant que leurs intérêts ne les forcent à s'entredechirer, ce qui ne tardera guère.

Car a defaut des loups, les rats se mangent entre eux.

Ils cherchent deja des pretextes!!

Si jamais nous avions pu conserver le moindre doute sur les intentions réelles de M. H. J. Macdonald et de ses amis à l'égard de la minorité il suffirait d'écouter ce que disent ses partisans fanatiques de St. Boniface ou de lire la correspondance signée un "conservateur", correspondance parue dans le "Telegram" du 11 courant.

A St. Boniface les chers et dévoués amis de Hugh John, répètent déjà, de par les rues et les lieux de réunions que M. H. John Macdonald sera mille fois justifié de ne rien faire pour la minorité qui ne l'a pas supporté aux élections!

Doux fils de Tartufe! H. J. Macdonald aurait encore été bien plus justifié de ne rien faire pour la minorité si celle ci avait voté en cette occasion pour lui; pour lui qui non seulement ne promettait rien, mais, mais déclarait à l'avance qu'il ferait observer rigoureusement la loi 1890.

Si nous avions voté pour lui, Hugh John nous aurait dit; vous avez voté pour moi, donc vous étiez satisfaits de mes déclarations; je vous avais prévenu que je ne ferais rien pour vous, que venez-vous donc réclamer maintenant!

Les déclarations des partisans français de M. Macdonald sont bien instructives!

Le correspondant du "Telegram" qui signe "a conservative" a une autre manière de présenter sa petite histoire; mais le but qu'il vise reste le même que celui des précités:

"A quelques égards, dit-il l'action des français, est satisfaisante. Elle prouve que nous n'aurons plus aucune difficulté avec la question des écoles. Lorsque les trois comtés français supportent M. Greenway cela prouve qu'ils sont parfaitement satisfaits avec le règlement de la question des écol s, effectué par MM. Greenway et Laurier. Ils ne pourront donc plus se plaindre en aucune façon si le règlement est mis en œuvre par le gouvernement conservateur d'une façon STRICTEMENT LEGALE." (C'est nous qui soulignons ces derniers mots.)

Erreur, profonde erreur, Monsieur le conservateur vous cherchez vainement a tirer des faits une conséquence absolument fausse.

Le vote de la minorité, signifie uniquement, qu'elle sait reconnaitre le bon vouloir de quelque côté qu'il se produise; rien de plus.

Il ne peut y avoir aucune ambignité à ce sujet; nous vous défions, soit dans notre journal, soit dans les discours de la campagne électorale de citer un mot qui vous autorise a tirer une telle déduction.

Le vote de la minorité, bien loin de signifier qu'elle se contenté du règlement actuel, signifié au contraire qu'elle veut des concessions nouvelles, et c'est pour encourager les hommes de bonne volonté, les hommes, bien disposés à son égard, qu'elle a supporté le gouvernement Greenway, le seul depuis 9 ans qui ait consenti à lui accorder quelque concessions réelles.

Si Hugh John espère s'en tirer avec des chinoiseries semblables à celle-là, il se trompe étrangement.

S'il croit pouvoir berner la minorité avec ses veilles rangaines, il se trompe encore étrangement.

Les phrases et les excuses n'ont plus cours, ce qu'il nous fait ce sont des faits, et ce sont d'après les actes; uniquement d'après les actes que nous jugerons désormais les partis quelqu'ils soient.

C'est égal, l'empressement des amis de M. de M. Macdonald a vouloir couvrir la mauvaise volonté latente de leur chef est bien caractérisque, et ne sert qu'à la rendre plus évidente.

CORRESPONDANCE

SAINT-LAURENT

Mardi, le 21 courant à 8 heures a. m. M. W. de Laronde de Oak Point conduisait à l'autel Mlle Octavie Carrière fille de M. Solomon Carrière de cette paroisse. La mariée était accompagnée de Melle G. Goulet tandis que M G. G Trudel accompagnait M. de Laronde. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rev. Père Chaumont dans la petite chapelle du presbytère. Après la cérémonie un déjeuner des plus délicats fut servi chez E. Allard Les amis du jeune couple lui présentait leurs nombreux souhaits de bonheur. Le soir le joyeux parti se dirigea vers la résidence de M. Carrière où on passa une très agréable veillée à danser. Tout le monde quitta à une heure avancée, enchanté de la fête.

Jeudi vers 6 heures P. M. les nombreux amis de M. Alex de Laronde et Melle M. Coutu se rendaient à la Chapelle du presbytère, pour assister à leur mariage qui fut béni par le Rev. Père Camper Supérieur de la mission. Après la cérémouie, les parents ainsi que quelques amis intimes se réunirent chez M. H. Coutu où fut servi un excellent repas La soirée se passa très agréablement en compagnie du jeune couple qui sût charmer tout le monde par sa grande amabilité.

Nos meilleurs souhait de bonheur accompagnent les heureux couples dans le voyage de la vie."

Mun. de St. Francois-Xavier

NOMINATION

PREFET.

M. Patrice Breland réélu.

CONSEILLER

No. 1. H. L. Whitaker, réélu.
No. 2. Fred. Shirtliff réélu.
No. 3. J. H. Préfontaine réélu.
No. 4. W. Desjardin réélu par acclamation.
No. 5. Paul Lafrance et John Plante.
No. 6. John A. Lane et Frs. Durocher.